

Compte rendu de la séance du 23 février 2015

Secrétaire(s) de la séance: BOURGADE David

Ordre du jour:

- Présentation et vote du Compte administratif de 2014;
- Préparation du budget de 2015;
- Location du logement de la salle des fêtes;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif (DE 2015 001)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VAREILLES Robert

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par FROMENT Raymond après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 775.61			28 252.09	7 775.61	28 252.09
Opérations exercice	26 417.62	80 462.61	107 688.36	171 481.22	134 105.98	251 943.83
Total	34 193.23	80 462.61	107 688.36	199 733.31	141 881.59	280 195.92
Résultat de clôture		46 269.38		92 044.95		138 314.33
Restes à réaliser	112 500.00				112 500.00	
Total cumulé	112 500.00	46 269.38		92 044.95	112 500.00	138 314.33
Résultat définitif	66 230.62			92 044.95		25 814.33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement (DE 2015 002)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 92 044.95

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	28 252.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	69 767.09
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	63 792.86
Résultat cumulé au 31/12/2014	92 044.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	92 044.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	66 230.62
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	25 814.33
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion (DE 2015 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FROMENT Raymond

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Location du logement de la salle des fêtes (DE 2015 007)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement de la salle des fêtes l'a informé de son départ au 16 mai 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de louer à nouveau ce logement ;
- fixe le montant mensuel du loyer à 400.00 €, révisable tous les ans au 1^{er} juillet en fonction de l'indice de référence du 1^{er} trimestre de l'année;
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat de location, ainsi que tout document à intervenir.

Révision des taxes:

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes.

Prix de l'eau:

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenté les tarifs

Travaux au logement de la salle des fêtes:

Il a été décidé de refaire le sol du logement de la salle des fêtes et de voir s'il y avait d'autres travaux à effectuer